



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2022

Étaient présents :

Collège des membres de droit :

Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain
Ville de Bourg-en-Bresse
Ville de Bourg-en-Bresse

représentée par Monsieur MICHEL
représentée par Monsieur CANET
représentée par Monsieur DURET

Collège des associations :

ADEA	
AIDES DÉLÉGATION DE L'AIN	
AIN GÉNÉALOGIE	REGAIN
AMIS DE LA CHAPELLE DES JÉSUITES (ASS DES)	
AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 120	
ARTISANS DU MONDE	
ATHLÉTISME DE L'AIN (COMITÉ DÉP)	
BOURG EN BRESSE DESTINATION - OFFICE DE TOURISME	
BOURG NATURE ENVIRONNEMENT	BNE
CANTUS	
CENT POUR UN TOIT	
CFDT (UNION DÉPARTEMENTALE)	
CGC (UNION DÉPARTEMENTALE CFE)	
CGT (UNION DÉPARTEMENTALE)	
CINÉMATEUR (LE)	
CIRQUE DE BOURG - ÉCOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	ETAC
CONDORCET DE BOURG EN BRESSE (CERCLE)	
CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'AIN (FÉD DES)	FCPE 01
DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'AIN (U. DES)	DDEN
DIESELLE COMPAGNIE (LA)	
DONS D'ORGANES, TISSUS HUMAINS ET CELLULES DE MOËLLE OSSEUSE (ASS PR LES) ADOT	
ÉBULLITIONS CANARD AIN PERTINENT	
ENTRAIDE DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES (ASS DÉP. D')	ADEPAP
ÉPICERIE SOLIDAIRE AU MARCHÉ CONTÉ	
ÉVEIL SPORTIF DES SOURDS DE BOURG	
FÉDÉRÉE DES ASS POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE L'AIN (UNION DÉP)	UDFADSBA
FOLK À BOURK	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT AIN	FNE
GEM L'ENVOL	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	MJC
MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE BRESSE REVERMONT	MLC
MOSAÏQUE (CENTRE SOCIAL)	
OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'AIN (COMITÉ DÉP)	CDOS
PARKINSONIENS DE L'AIN (GROUPEMENT DES)	
PASSAROS (COMPAGNIE)	
PASSION DANSES SAINT JUST	
RELAIS ENFANTS PARENTS DE L'AIN	
ROYAL FLUSH 01	
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FÉDÉRATION DE L'AIN	

SÉNIORS SOURDS DE L'AIN	
SOCIOCULTURELLE DES SOURDS DE L'AIN (ASS)	ASSA
SORTIES DU CŒ UR 01 (LES)	
SOUTIEN AUX SOINS PALLIATIFS (ASS DE)	
TROIS MOUSQUETONS (LES)	
UFC QUE CHOISIR DE L'AIN	
UFCV DE L'AIN	UFCV
UNSA DE L'AIN (UNION DÉPARTEMENTALE)	UNSA
USAGERS DU CENTRE SOCIAL DES VENNES (ASS DES)	
YOGA DE PRIAY LA RIVIÈRE D'ÉNERGIE	

Participaient :

Monsieur NICLAUSSE	Club Alpin Français
Monsieur DUBIEL	ALTEC
Madame RAUL	ALTEC
Monsieur CONSTANS	Bourg Nature Environnement
Madame BESSET	Journaliste Le Progrès
Monsieur SEUZARET	France Active
Madame BERTRAND	USIE
Monsieur FRACHET	Avril Audiovisuel
Madame NALLET	Commissaire aux comptes, Cabinet C. NALLET audit et conseil
Monsieur BERTRAND	Expert-comptable, cabinet FECRA
Madame GRAMPRE	MJC
Madame BERTIN	ancienne salariée de l'AGLCA
Madame SANLAVILLE	ancienne salariée de l'AGLCA
Monsieur SERVIGNAT	ARVIB
Monsieur BLANC	Ligue Française pour la défense des droits de l'homme
Madame LEBEY	Association Nouvelle Voie
Madame PALMISSANO	Ain Profession Sport
Madame OUALEBGOGO	SDJES de l'Ain
2 interprètes SILS	

Salariés de l'AGLCA :

N. BARBOUCHA, L. BASSET-BOUGAIN, Y. BOUGUETTOUCH, T. BUREAU, N. DHIF, A. DOUVRE, R. DROUY, M. FOUILLET, G. GILLAUX, E. HYVERNAT, N. M'BARKI, C. MARCHAND, Y. MARGERAND, E. MAUCONDUIT, I. PANZICA, A. POULAIN, N. REBILLON, A. REVERBERI, V. ROLLET, M. SARRON BELIN

Étaient excusés :

Invités :

Madame BIGOT-DEKEYZER	Préfète de l'Ain
Monsieur DEGUERRY	Président du Conseil départemental
Monsieur DEBAT	Maire de Bourg-en-Bresse
Monsieur LURIN	Vice-Président du Conseil Départemental
Madame OULED SALEM	Maire-Adjointe de Bourg-en-Bresse
Monsieur CLEMENT	Directeur Général Adjoint du service Solidarité du Conseil Département de l'Ain
Madame GONIN	Directrice départementale de la DDETS

Associations :

Monsieur ORGE	Président du Pèse Plume 01
Madame DESVIGNES	Présidente de Enfance et Familles d'Adoption 01
Madame POURCHOUX	responsable de l'Espace Vie Sociale, Le Plateau
Madame BORGIO	Compagnie Passaros
Monsieur ODOIT	Président de la compagnie du Tir à l'arc de Bourg en Bresse

Monsieur GENIER
Madame PETROWITSCH

Directeur du Centre Social Mosäïque
Fédération des MFR de l'Ain

ooOoo

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021
- 2- Rapport moral et d'orientation) **Débat**
- 3- Rapport d'activité 2021) **et**
- 4- Rapport financier 2021) **vote**
Compte de résultat et Bilan 2021
- 5- Audition des rapports du Commissaire aux comptes
- 6- Approbation des comptes annuels 2021
- 7- Affectation du résultat
- 8- Désignation d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant
- 9- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- 10- Remise de la médaille d'honneur du travail à Mme M'BARKI Nadia
- 11- Présentation de la Fabrique des possibles
- 12- Point sur la campagne de communication du service paies
- 13- Questions diverses

ooOoo

Le rapport moral, le rapport d'activité et les comptes de l'année 2021 ainsi que le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021 ont été diffusés aux membres de droit et aux associations adhérentes avec la convocation. Ces documents, ainsi que la liste des adhérents sont à disposition à l'entrée du bâtiment.

M. GODEAU, Président, annonce que le quorum est atteint et que l'assemblée générale ordinaire peut débuter.

M. GODEAU présente les excuses de M. DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse. Il salut M. CANET ainsi que les collègues et partenaires d'ALTEC et de la MJC et les remercie pour le travail accompli ensemble.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021

Les participants ne formulent ni remarques ni réflexions et approuvent à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021 (il n'y a ni abstention ni opposition).

Rapport moral et d'orientation 2021

M. GODEAU donne lecture du rapport moral et d'orientation 2021.

Les participants approuvent à l'unanimité le rapport moral et d'orientation de l'année 2021 (il n'y a ni abstention ni opposition).

Rapport d'activité 2021

L'AGLCA est centre ressource pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire sur le département de l'Ain. L'économie sociale et solidaire (ESS) comprend les associations d'une façon générale : petite, moyenne, grande, avec ou sans salarié, quel que soit le secteur d'activité. L'AGLCA accompagne les bénévoles associatifs du département qui rencontrent à un moment donné une problématique dans la vie de leur association. Depuis une dizaine d'années, les associations sont en pleine mutation, elles évoluent au gré de la société, de la législation et des besoins des territoires. Il en est de même pour l'AGLCA qui essaie au travers des services proposés de répondre aux nouveaux besoins des associations et d'anticiper l'évolution.

Le patrimoine bâti

M. BUREAU, responsable accueil, présente le service de l'accueil. Il est constitué de 5 personnes pour assurer 57 heures d'ouverture par semaine et informer le public. L'accueil a également pour mission la gestion de location des salles, la gestion du courrier : tri et distribution dans les 275 boîtes aux lettres d'association, la production de statistique d'utilisation des locaux.

En 2021, l'équipe a accueilli M. BILLARD en mars et Mme EL KHADIRI en septembre.

56 associations sont hébergées dans les bureaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC), la Maison des Associations (MDA), la Maison des Syndicats (MDS), la salle Alain Lesage et la salle des Venues. L'AGLCA propose 11 salles de réunion et 10 salles de quartier à la location pour les associations, les syndicats, les administrations et les collectivités. Les particuliers peuvent organiser des manifestations privées dans l'une des 10 salles de quartier prévues à cet effet. Concernant les salles de réunion et d'activité de la MCC, l'objectif de mutualisation AGLCA, ALTEC et MJC a été atteint avec un taux d'occupation de 65.3 % contre la moitié dans les anciens locaux de la Maison de la Vie Associative et dans les anciens locaux de la MJC.

Une augmentation importante est à noter avec 2858 utilisations en 2021 contre 2000 en moyenne sur les années précédentes. Ceci s'explique par l'impossibilité pour certaines structures de se réunir dans leurs propres salles durant la période covid mais également grâce à l'attractivité qu'offre la MCC en terme de confort et de services annexes (reprographie, coworking, salles équipées de vidéoprojecteur, espace de convivialité, etc.).

La nouveauté de l'année 2021 concerne le site internet de l'AGLCA avec la visite virtuelle des salles en 360°. Sur le site, il suffit d'aller en bas de la page d'accueil et de cliquer sur location de salles. La liste des salles apparaît. En cliquant sur une salle, une fiche descriptive avec la surface, le

nombre de chaises et tables ainsi que l'équipement mis à disposition sont renseignés. La visite en 3 D permet aux visiteurs de se rendre compte de la capacité de la salle et de voir comment elle peut être aménagée avant de la choisir.

M. DOUVRE, responsable du service maintenance et entretien a pris le poste en juin 2021 en remplacement de M. DELBART GONDREE. Il présente ce service. L'AGLCA gère 7812 m² répartis sur les salles de quartiers, la MCC, la MDA et la MDS. Le service est composé de 2 personnes à la maintenance et 6 personnes à l'entretien. Une personne en intérim sur une partie de l'année a été embauchée. Il y a un besoin plus important pour le fonctionnement de la MCC car c'est un très grand bâtiment.

Les missions de maintenance ont évolué ces dernières années. Il y a un gros volet sur la sécurité notamment la sécurité incendie avec les vérifications périodiques des extincteurs et de la signalétique d'évacuation. Par le passé, le service avait plus de temps pour faire des gros chantiers de réfection de salle. Les salles ayant peu été utilisées en 2020 et 2021, il n'y a pas eu nécessité de faire des chantiers de réfection. Aujourd'hui, avec la mise en route de la MCC, le service maintenance est beaucoup sollicité par la Mairie pour la mise au point optimal de toute la technologie qui est présente dans ce bâtiment (chauffage, ventilation, éclairages et technologies pour des besoins écologiques).

Les missions quotidiennes effectuées par la maintenance et l'entretien sont faites en sortes que les utilisateurs soient dans un cadre de travail et d'activité qui soit le plus propre possible et accueillant. Le service maintenance a réalisé des meubles de bureau pour l'AGLCA, ALTEC et la MJC. Les missions sont très variées et remplies d'importantes.

La vie associative est présentée par M. BASSET-BOUGAIN, directeur adjoint.

Le service développement de la vie associative (DVA) a réalisé en 2021 les Etats généraux de la vie associative. Le service s'est demandé comment l'AGLCA pouvait jouer son rôle moteur pour relancer la vie associative après la crise sanitaire du covid. En janvier 2021, les associations adhérentes ont été jointes par téléphone pour faire un point, savoir quels étaient leurs problématiques et si elles étaient prêtes à travailler avec l'AGLCA. A la suite de ces échanges, 3 séances de travail ont été réalisées en visio-conférence :

1. les difficultés
2. les besoins
3. les propositions

La synthèse a été présentée en septembre, il en est ressorti 3 groupes de travail :

1. Jeunes : comment les dirigeants associatifs sont capables de mobiliser de nouveaux et jeunes bénévoles ? L'objectif est de mettre en parallèle la réalité de l'engagement des jeunes et la perception des dirigeants associatifs peuvent avoir. Ce groupe est animé par Mme POULAIN.
2. Communication : comment les associations sont capables de faire connaître leur projet associatif au plus grand nombre. Ce groupe n'a pas pu être réuni en 2021.
3. Finance : ce groupe n'a également pas pu être réuni en 2021.

Sur le service point d'appui à la vie associative (PAVA), M. BASSET-BOUGAIN souligne :

- le travail d'animation de Mme SARRON BELIN avec les émissions de radio et les cafés asso,
- la mise en place d'une bibliothèque à l'étage,
- la création du groupe de travail « MCC verte » pour avoir des pratiques plus écoresponsable dans le bâtiment.

M. BASSET-BOUGAIN rappelle que le DLA (dispositif local d'accompagnement) est un dispositif d'état pour l'accompagnement des associations employeuses et permet de mobiliser des experts sur des problématiques particuliers. En 2021, 54 structures ont été accompagnées et 806 emplois consolidés ou créés.

Le programme de formation des bénévoles comprend 27 séances en visio puis en présentiel dès que cela a été possible. Par la suite, les formations ont été proposées en mixte : distanciel et présentiel.

L'AGLCA fait aussi 280 bulletins de paies par mois sur 5 conventions collectives. Mme GILLAUX et Mme REVERBERI accompagnent les dirigeants bénévoles et sécurisent la gestion de la paie.

Sur le pôle ESS :

- Un diagnostic ESS a été réalisé par Mme JANNET SALOMON et Mme POULAIN auprès des communautés de communes de Grand Bourg Agglo, Bugey Sud et Plaine de l'Ain.
- Le mois de l'ESS a eu lieu en novembre, l'AGLCA a organisé un escape game et diverses actions permettant de faire découvrir ce qu'est l'ESS.
- La Coopérative Jeunesse de Services (CJS) a permis à 15 jeunes d'apprendre à développer une activité sous un format collectif le temps d'un été.

M. BASSET-BOUGAIN part sur un nouveau projet professionnel et M. DROUY le remercie pour ces 5 ans de collaboration. Mme PANZICA le succède.

Le dispositif de revitalisation Carrefour hypermarchés présenté par Mme FOUILLET, chargé de l'ESS à l'AGLCA, et Mme GILLAUX.

Ce dispositif, porté par l'AGLCA depuis 1 an, permet de soutenir le développement de l'emploi dans l'ESS (auprès d'associations employeuses et coopératives telles que les SCOP et SCIC de moins de 10 équivalents temps plein). Il faut que les structures répondent à 3 grands principes :

- gouvernance collective,
- partage des bénéfices,
- principe d'utilité sociale, le but de la structure doit répondre à un projet social, sociétal ou environnemental. Le but n'est pas de faire du profit.

Sur l'année 2021, 35 demandes ont été reçues, 14 structures ont été présentées, 11 structures ont été soutenues. L'enveloppe de 70 000 euros devait être dispatchée auprès de 10 structures minimum. 4 comités d'attribution ont eu lieu. Cette mission correspond à 200 heures mobilisées par l'AGLCA (communication, conventionnement, instruction et accompagnement des dossiers) et 175 heures mobilisées par les membres du jury. Ce dispositif a permis de soutenir 13 emplois dont la moitié en CDI. L'allocation ne permet pas de financer intégralement la création d'un poste. Les structures sont basées sur Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, les communautés de communes de Montluel et de Bugey Sud.

L'AGLCA a été reconduite sur 2022 avec la signature d'une nouvelle convention avec l'entreprise Compass via la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Témoignage de M. RIPERT du Centre Social des Venues :

« Je suis médiateur numérique, salarié de l'association du Centre Social des Venues. Je suis en poste depuis le 31 janvier 2020. Après un parcours avec un CDD et un contrat en alternance, j'ai pu obtenir le titre professionnel conseillé médiateur numérique et l'association m'a embauché en CDI en septembre 2021.

Aujourd'hui, mes missions sont très diverses même si mon cœur de métier est la médiation numérique avec des formations en individuel sur la découverte de l'ordinateur, d'internet, la gestion d'une boîte mail, l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette. Je peux aussi accompagner des bénévoles qui viennent en autonomie s'ils rencontrent des difficultés. J'aide les personnes dans la réalisation de démarches administratives en ligne. Le profil des personnes accompagnées sont soit des personnes autonomes soit des personnes n'ayant jamais touché un ordinateur de leur vie. Je collabore également avec les Points infos emplois qui viennent lors de leur permanence au Centre Social pour les aider à accompagner les personnes sur la réalisation de CV par exemple. Depuis le début de l'année, il y a eu plus de 150 rendez-vous pour la formation et 120 en terme d'accès au droit.

Mes missions ne se résument pas qu'au numérique, je suis également co-animateur de l'accompagnement à la scolarité en duo avec ma collègue qui est référente famille. J'interviens sur des thématiques en lien avec les parents sur l'utilisation des écrans et réseaux sociaux pour sensibiliser et non pas diaboliser leur pratique. Je suis aussi sur la conception d'animation et sur l'animation en compagnie de mes autres collègues. Je m'occupe également de la communication du Centre Social.

Le Centre Social des Vennes a été soutenu pour mon poste grâce au programme avec l'AGLCA et les hypermarchés Carrefour pour son financement et je tenais à les en remercier pour cela. »

M. DROUY ajoute que M. GODEAU précisait dans le rapport moral que l'ensemble des missions de l'AGLCA ne pourrait se faire sans les 27 salariés. Ils participent tous au projet de l'AGLCA. En 2017, l'assemblée générale avait validé le projet associatif qui se termine au 31 décembre 2022. C'est l'occasion, dans la continuité des Etats généraux de la vie associative et des travaux qui ont été présentés autour de l'accueil des associations dans les salles de réunions, de l'accompagnement des petites associations ou des associations employeuses, de se poser la question : comment voit-on les choses dans 5 ans ? Comment voyez-vous votre association ? De quel accompagnement auriez-vous besoin ? Ce travail débutera en juillet, les adhérents et partenaires de l'AGLCA seront associés sur ce futur projet stratégique. Il sera mis en débat dans un an lors de la prochaine assemblée générale et M. DROUY espère qu'il pourra être amendé.

Les participants approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2021 (il n'y a ni abstention ni opposition).

Compte de résultat et bilan 2021 par M. BERTRAND, Expert-comptable

M. BERTRAND présente le compte de résultat et rappelle qu'en terme d'activité, 2021 est encore une année perturbée par les vagues covid. Les salles de quartier ont été fermées pendant 6 mois. Il y a un impact sur les produits d'exploitation.

- Les cotisations représentent 4 758 €.
- Les ventes de biens et services c'est à dire les prestations de services, produits propres de l'association représentent 245 666 € pour 203 600 € en 2020 et 279 000 € en 2019. M. BERTRAND fait remarquer que la recherche de nouvelles activités au niveau de l'ESS porte ses fruits car il y a des ressources supplémentaires.
- Les produits des tiers financeurs :
 - o Les subventions représentent 1 164 872 €. La subvention de la Ville de Bourg au niveau de la Délégation de Service Public est de 146 303 €, l'aide à la vie associative de 118 750 € et la convention financière de 443 345 €. Les autres subventions significatives liées au DLA représentent 210 073 €.
 - o Les contributions financières sont de 70 000 €. Il s'agit du dispositif de Revitalisation Carrefour. Il reste 22 300 € qui sont en fonds dédiés. Ils ont été dépensés en février 2022.
 - o Les autres produits sont en forte augmentation. L'AGLCA collabore au sein de la MCC avec ALTEC et la MJC. Les prestations au profit de ces 2 structures se retrouvent en produits (et également en charges) pour 130 012 €.

Le total des produits d'exploitation est de 1 911 900 €.

Les charges d'exploitation sont à 1 840 646 €.

- Les autres achats et charges externes sont les frais liés aux activités de l'association : les fluides, les locations de matériel, les personnels intérimaires, les honoraires pour le DLA, le fonds de l'indemnité de fin de carrière IFC.
- Dans la rubrique des aides financières, il y a les 47 700 € versés aux associations du dispositif Revitalisation Carrefour. Les 22 300 € restants (70 000 € - 47 700 €) se retrouvent dans les reports en fonds dédiés.
- Les salaires et traitements et cotisations sociales représentent 769 000 €. L'association a bénéficié d'aides covid.
- Les dotations aux amortissements et dépréciations sont de 21 000 €.
- Les dotations aux provisions sont de 35 000 €.
- Le report en fonds dédiés est de 232 374 €.

- Sur les autres charges, on retrouve les 130 012 € de la valorisation des mises à disposition des salles utilisées par la MJC et ALTEC qui a été mis dans les produits.

Le résultat d'exploitation est ainsi sur cet exercice bénéficiaire de 71 255 € pour un bénéfice de 66 102 € en 2020 et un déficit de 65 384 € en 2019.

Les autres éléments financiers et exceptionnels du compte de résultat amènent le résultat excédentaire final à 76 006 €. L'AGLCA a des activités lucratives et non lucratives mais n'a pas d'impôt sur les sociétés à payer.

Cet excédent va partir au bilan sur les fonds propres.

Pour résumer, en 2021, les chiffres des produits d'exploitation sont proches de ceux de 2019. Il y a un gain des subventions du fait d'activités nouvelles. Les charges d'exploitation sont en hausse car l'AGLCA gère un nouveau bâtiment. Les chiffres sont similaires pour les impôts et taxes et les salaires et traitements. La baisse des cotisations sociales est due aux aides covid.

La gestion des salles dégage 47 % des ressources. La part du pôle vie associative s'accroît entre 2019 et 2021.

Sur le Bilan, l'actif immobilisé net après amortissement présente 111 966 €.

Dans l'actif circulant, il y a des stocks pour 2 300 €, des créances sur les usagers, des subventions à recevoir et des disponibilités pour 188 643 €.

Du côté du passif, les capitaux propres s'élèvent à 182 525 € du fait des bons résultats dégagés depuis 2 ans. Ils étaient à 32 943 € en 2019.

Il a des provisions pour risques pour 35 000 €. 32 227 € d'emprunts ont été sollicités pour les investissements de 2020 et 2021. Il y a des dettes fournisseurs pour 149 000 € et des dettes fiscales et sociales pour 120 000 €. Ces dettes sont apurées en février 2022.

Rapport financier par M. BURTIN, Trésorier de l'AGLCA

« Je tiens tout d'abord à exprimer ma satisfaction sur le travail réalisé. Je remercie tous ceux qui y ont contribué : notre expert-comptable pour sa présentation simple des données et la clarté de ses explications, notre commissaire aux comptes pour la vérification et l'analyse de leur traitement, l'ensemble des personnels de l'association qui ont rassemblé, compilé et fait la saisie de tous ces chiffres. Bien sûr ces remerciements s'adressent aussi à tous les autres acteurs, salariés ou bénévoles, qui s'investissent dans le fonctionnement de notre association.

Après un résultat médiocre en 2019, les années qui ont suivies, malgré un contexte difficile, ont été satisfaisantes, en partie grâce aux aides allouées pendant les périodes de pandémie. L'année 2021 montre à nouveau un résultat positif qui est lié à la continuité de nos actions et au travail fourni par chacun dans son domaine pour développer nos projets. Tout ça met en évidence la rigueur et la qualité de la gestion de notre association.

Cependant notre vigilance ne doit pas se relâcher pour stabiliser un équilibre fragile, voire dégager des profits pour développer nos réserves d'autofinancement. Les efforts consentis jusque-là et les changements successifs pas toujours faciles à négocier doivent se poursuivre, que ce soit pour assurer notre pérennité ou pour garder la maîtrise de notre avenir.

Ces périodes délicates sont à prendre comme une expérience nouvelle pour nous rendre toujours plus vigilant et attentif pour les projets à venir. Progression, ambition, réflexion, échange ne doivent pas être des facteurs de compétition, mais des vecteurs pour trouver des synergies pour performer dans la maîtrise de nos actions et pour construire les budgets qui en découlent.

Créer, innover, développer, savoir-faire et faire savoir nécessitent de renouveler nos idées et par-delà rechercher une plus grande diversité de nouveaux bénévoles toujours de plus en plus impliqués (à noter que dans des postes d'administrateurs sont toujours vacants et ne demandent qu'à être pourvus).

La gestion du changement fait partie de notre expérience, les évolutions auxquelles nous avons fait face dans un environnement difficile doivent nous permettre de relever encore de nouveaux défis et d'y faire face sans crainte. »

Audition des rapports du Commissaire aux Comptes par Mme NALLET

C'est la dernière année d'intervention de Mme NALLET qui arrive au terme du mandat de 6 ans. Cette non reconduction n'est pas liée à des difficultés relationnelles avec l'association mais à une volonté de prendre sa retraite. Ces 6 années ont été très variées en terme de résultat et elle préfère s'arrêter cette année plutôt qu'en 2019.

Le commissaire aux comptes est présent lorsque les associations touchent plus de 153 000 € de subventions ou de dons divers et variés. Tout est fabriqué en interne par le service comptabilité en relation avec le cabinet d'expertise comptable, la gouvernance et le directeur qui est la courroie de transmission entre les adhérents, salariés et gouvernance bénévole.

Mme NALLET certifie les comptes 2021 sans aucune réserve et ils se présentent d'une manière très favorable pour l'avenir. Le commissaire aux comptes regarde devant c'est-à-dire la photo des richesses et des origines des financements puis le film qui s'est déroulé sur l'année 2021 et qui commence à se dérouler pour 2022 sous de bon auspice également.

Mme NALLET remercie la bonne collaboration qu'elle a eu avec tout le monde et espère que la suite soit aussi favorable.

Approbation des comptes annuels 2021

Le rapport financier, le compte de résultat et le bilan financier 2021, le rapport spécial du Commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité (il n'y a ni abstention ni opposition).

Affectation du résultat

L'affectation du résultat positif de 76 006 € aux fonds propres de l'association est approuvée à l'unanimité (il n'y a ni abstention ni opposition).

Désignation d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant

Le mandat de 6 ans de Mme NALLET prend fin et elle ne souhaite pas le renouveler. L'AGLCA se trouve dans une transition et a besoin de nouveaux outils et d'un accompagnement d'un expert-comptable. M. MALLEN a un cabinet sur Lyon et Bourg-en-Bresse Le suppléant fait partie du même cabinet comptable.

Le mandat de M. MALLEN est approuvé à l'unanimité (il n'y a ni abstention ni opposition).

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

M. GODEAU rappelle que le conseil d'administration se compose de 5 membres de droit et de 10 membres représentants d'associations.

Depuis un certain nombre d'années, il n'y avait plus que les représentants de la Ville de Bourg en Bresse qui siégeaient au conseil d'administration en tant que membres de droit. Depuis cette année, le président de la Caisse d'Allocations Familiales siège de nouveau au conseil d'administration en tant que membre de droit. M. PROST ne peut pas être présent ce soir et s'en excuse. Bourg Habitat devrait également rejoindre le conseil d'administration si tout va bien.

Il y a 4 postes à renouveler cette année sur le collège des associations. L'association Le Plateau était représentée par Mme JOLY. Ayant des problèmes de santé, elle a annoncé qu'elle ne pourrait pas continuer à siéger. L'association a beaucoup de chantier en cours et ne peut pas la remplacer. UFC Que Choisir et la Confédération Syndicale des Familles sont renouvelables. Il y avait un poste vacant. Il n'y a que 2 candidatures : Mme DUMAS pour l'UFC Que Choisir et Mme DUQUENNE qui est co-présidente du Groupement des Parkinsoniens de l'Ain.

a) Étaient renouvelables

Collège des membres de droit (2 sièges à pourvoir)

Constructeurs publics (Bourg Habitat, Dynacité, Semcoda)	Sans représentant
Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain	Sans représentant

Collège des associations (4 sièges à pourvoir)

Confédération Syndicale des Familles de l'Ain	représenté par M. Claude PERRIAUD
UFC Que Choisir	représentée par Mme Béatrice DUMAS

b) Étaient candidats

Collège des membres de droit

Il n'y a pas de candidature

Collège des associations

Mme DUMAS pour l'UFC Que Choisir,
Mme DUQUENNE pour le Groupement des Parkinsoniens de l'Ain.

c) Ont été élus, par vote à bulletin secret

Collège des associations

UFC Que Choisir, représentée par Mme DUMAS, 44 voix
Groupement des Parkinsoniens de l'Ain, représenté par Mme DUQUENNE, 44 voix

Remise de la médaille d'honneur du travail à Mme M'BARKI Nadia

M. GODEAU rappelle qu'en 1981, un nouveau président était élu et que quelques mois plus tard Mme M'BARKI rejoignait l'AGLCR en tant que salarié. Elle toujours présente parmi nous, elle a plus de 40 ans de maison. M. CONSTANS rend hommage à la qualité de son travail et lui remet la médaille d'or. Mme M'BARKI est émue et remercie tout le monde. 40 ans c'est la moitié d'une vie et est heureuse de faire partie des salariés de l'AGLCA.

Présentation de la Fabrique des possibles

Le slogan de l'AGLCA est « accompagner, mutualiser, coopérer ». L'AGLCA ne travaille pas seule, elle est ouverte sur d'autres réseaux et travaille en collectif sur des projets innovants.

Le collectif de la Fabrique des possibles a été créé il y a presque 2 ans par Ronalpia, Ess'Ain, France Active Ain, BGE et l'AGLCA.

Ces 5 structures de l'accompagnement ont mutualisé leurs ressources qui sont différentes mais complémentaires :

- Ronalpia sur l'incubation de projet dans le domaine d'utilité sociale,
- Ess'Ain sur le test d'activité,
- France Active Ain sur le financement,
- BGE sur l'accompagnement, formation, business plan, étude de marché,
- AGLCA sur la vie associative.

Il y avait 2 champs d'entrée sur le département :

- Sur le projet qui doit être d'utilité sociale et doit relever de l'ESS,
- Sur le public qui doit être prioritaire.

L'objectif du collectif est d'avoir une seule porte d'entrée pour détecter les porteurs de projets et de les accompagner au mieux et que l'accompagnement soit complet et transversal.

Pour M. SEUZARET, directeur de France Active Ain, la Fabrique des possibles est une sacrée aventure collective. Il a fallu beaucoup de temps et de travail pour émerger une vision commune entre acteurs de l'accompagnement. France Active travaille depuis des années avec l'AGLCA via le DLA car la structure est financeur de l'ESS (associations, coopératives et entreprises solidaires

d'utilités sociales ESUS). Lorsque l'AGLCA a créé le pôle ESS avec comme porte d'entrée la MCC, l'idée a vite émergé. Les 2 structures portent des dispositifs particuliers et dédiés à l'ESS. Le champ de l'accompagnement à l'entrepreneuriat est un champ beaucoup plus large traversé par des enjeux sociaux très forts. Depuis des années, l'entrepreneuriat n'a jamais eu un tel engouement. Les nouveaux entrepreneurs ont la caractéristique d'être plus précaires qu'avant avec des besoins d'accompagnement renforcé. Pour autant, la réponse aux défis sociaux, sociétaux et environnementaux s'accompagnera d'une prise de conscience de l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, si l'on souhaite transformer une économie, on ne peut pas nécessairement opposer l'ESS à une économie plus conventionnelle et classique. La Fabrique des possibles, c'est aussi l'envie d'accompagner l'ensemble des entrepreneurs au développement d'une ou deux formes d'engagement sociétal dans la conduite de leur projet. En 1^{er} lieu, la prise en compte de tous les enjeux liés à la transition énergétique et écologique. Cette Fabrique des possibles répond à des besoins constatés.

Entreprendre aujourd'hui est un parcours du combattant pour les porteurs de projets. On a la chance d'avoir un pays où il existe énormément d'aide. Par contre ces aides demeurent difficile d'accès, éclatés et réparties entre différents acteurs/opérateurs qui se connaissent mais qui ne coopèrent pas toujours. L'ambition de la Fabrique est de résoudre une partie de cette équation de visibilité.

Nos structures s'effacent derrière une entité commune qui regroupe l'ensemble de l'offre d'accompagnement disponible. Cette structure permet de mieux coopérer d'un point de vue opérationnel entre nos équipes pour créer des parcours coordonnés d'accompagnement. Cela permet :

- aux porteurs de projet de bénéficier de l'ensemble de l'offre dans laquelle il peut prétendre chez l'ensemble des acteurs du collectif,
- de mettre fin aux parcours d'accompagnement cloisonnés,
- de rompre l'isolement des entrepreneurs.

France Active a pour vocation de donner accès à ceux qui en ont le plus besoin et qui sont victimes d'inégalité économique pour entreprendre et de permettre le développement d'une économie sociale et solidaire.

L'ambition de la Fabrique est de traiter de la question du capital social et relationnel car pour réussir et pérenniser un projet il faut avoir accès à un réseau, à des acteurs et à des portes d'entrée.

Mme FOUILLET rajoute que l'accompagnement commence par la détection des porteurs de projets grâce aux structures locales. Ensuite, les 5 structures du collectif mutualisent des ateliers et des formations comme des ateliers sur la gouvernance participative ou sur des solutions de financement. Cela permet aux entrepreneurs de créer leur réseau. La Fabrique des possibles a mis en place un outil d'orientation qui permet aux chargés de mission d'échanger autour des porteurs de projets et de faire un lien plus fluide entre les différents accompagnements. Il a également été mis en place des événements notamment les « Apéros des possibles » qui permettent de mettre en réseau les porteurs de projets avec des structures de l'ESS.

En 2021, la Fabrique des possibles a accompagné une cinquantaine de porteurs de projets.

Point sur la campagne de communication du service paies

Mme REVERBERI, gestionnaire paies, Mme GILLAUX, responsable du service paies, et Mme REBILLON, chargée de communication, présentent la communication du service paies qui sera mise en œuvre.

Ce service existe depuis 2002. Actuellement, il est réalisé 280 bulletins de paie par mois. Pour un meilleur fonctionnement, il faudrait augmenter ce nombre de bulletin, pour cela un démarchage commercial est mis en place afin de toucher de nouvelles associations et de nouveaux employeurs. Depuis plusieurs mois, le service paies et le service communication collaborent pour mettre en place une stratégie commerciale et différents outils marketing pour répondre à ces objectifs.

Les objectifs sont de faire connaître l'existence du service auprès des associations employeuses et d'augmenter de 25 % le nombre de bulletin. Le service peut également accompagner les associations qui utilisent le chèque emploi associatif (CEA).

Au niveau stratégique, dans un 1^{er} temps, des témoignages ont été récoltés et apparaissent sur le site internet. Dans un 2^{ème} temps, il faut montrer les avantages à réaliser les paies à l'AGLCA : accompagnement humain par des professionnels et sécurisation de la paie.

4 visuels ont été créés avec des messages élaborés à partir des témoignages récoltés. Ils se déclinent avec les différentes problématiques rencontrées par les employeurs bénévoles : démarches liées aux ressources humaines, administratifs, déclarations et gestion des affiliations. Ils montrent les champs d'intervention du service transmet le message que le service paies est au côté des employeurs bénévoles, qu'il est à disposition des employeurs et qu'il peut les accompagner.

Les visuels sont déclinés sur 4 cartes postales. Elles seront diffusées largement sur le territoire de l'Ain :

- via les mairies, les services à la vie associative, les centres sociaux, les MJC,
- lors d'événements que l'AGLCA propose comme la Rentrée des associations, les formations,
- via nos adhérents et usagers de l'AGLCA.

Sur le recto de la carte postale, il n'y a qu'à cocher la case « je souhaite être contacté par le service paies » et mettre un timbre pour bénéficier d'une étude gratuite de la gestion des paies au sein de votre association. Cette étude permet de sécuriser l'association et n'engage à rien. C'est une démarche bienveillante et accompagnatrice.

Une campagne digitale sera réalisée via les réseaux sociaux et le mailing.

Intervention de M. Fabrice CANET, Maire adjoint de Bourg-en-Bresse délégué à la jeunesse et à la démocratie locale

M. CANET excuse de nouveau M. DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, et remercie M. DURET, élu et membre de droit du conseil d'administration.

M. CANET remercie l'ensemble des bénévoles des différentes associations.

Il est content du résultat de l'AGLCA depuis 2 ans qu'il est élu référent de cette structure avec un soutien particulier de la Ville de Bourg-en-Bresse à la fois sur la gestion des salles de quartier, des salles associatives et de la Maison des Syndicats et à la fois sur l'accompagnement de la vie associative et de l'ESS.

Il remercie les salariés de l'AGLCA car c'est une association dynamique et innovante. Il invite les représentants des associations à s'engager dans le conseil d'administration.

M. CANET remercie la présence de M. MICHEL vice-président de la Caisse d'Allocation Familiale.

M. CANET remercie M. GODEAU pour son engagement en tant que président.

A l'inquiétude de M. CONSTANS sur la place et le rôle que la Ville réserve à l'AGLCA dans l'extension urbanistique sur de nouveaux quartiers comme Bouvent, M. CANET répond que la Ville accompagne l'AGLCA sur la vie associative tandis que l'ESS dépend de l'agglo. Les nouveaux quartiers engendrent des services publics à développer. La municipalité a la nécessité de répondre aux besoins des habitants notamment en terme de salle de quartier. La question des salles de quartier est particulière car il y a un besoin de salle pour satisfaire la vie sociale locale mais les habitants ne les aiment pas trop car cela génère des nuisances. Un point est fait tous les 6 mois entre les services de la Ville et l'AGLCA pour savoir quelles sont les utilisations des salles, sur la nécessité de rénovation. Dans les perspectives, une salle et des bureaux vont rentrer dans la gestion, le lien contractuel du partenariat entre la Ville et l'AGLCA va être retravaillé et la Ville sera présente pour la Rentrée des associations. Lorsque de nouveaux dispositifs sont mis en place tel que le budget participatif, la Ville pense à y associer l'AGLCA.

Questions diverses

- Montant de la cotisation 2023

<p>Les participants approuvent à l'unanimité l'augmentation de 0.50 € du montant de la cotisation à l'AGLCA qui passe ainsi à 27 € pour l'année 2023 (il n'y a ni abstention ni opposition).</p>
--

- L'association Royal Flush 01 a demandé pour louer une salle en 2021. Les informations sur les équipements et la superficie n'avaient pas été données. La manifestation avait lieu le samedi et l'AGLCA a refusé de donner la clé le vendredi soir pour équiper et préparer la salle. D'autres personnes ont peut-être été confrontées à ce même soucis. M. GODEAU répond que la salle pouvait être déjà occupée le vendredi soir par d'autres utilisateurs. M. DROUY rajoute que l'AGLCA essaie d'arranger un maximum de personne que ce soit des particuliers ou des associations. La convention que l'AGLCA a avec la ville de Bourg, prévoit que les associations sont prioritaires sur les salles de quartier du lundi au vendredi fin d'après-midi, alors que les habitants le sont ensuite du vendredi soir au dimanche.
- M. GODEAU répond à Mme LEBEY, présidente de l'association Nouvelle Voie, qu'il y a 4-5 réunions de conseil d'administration par an, elles ont lieu à 18 heures en semaine et durent de 2 à 3 heures maximum.
- M. DROUY indique au vice-président de l'association Entraid'addict 01 que les changements des noms sur les panneaux de signalétique de la Maison des Associations ont pris du retard mais seront bien changés.
- La Rentrée des associations aura lieu le 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55
Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 avril 2023.